



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°667) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIÈRES, LISZT  
ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION  
CERTIFICAT DALCROZE FRANCE, A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-061  
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser des ateliers de formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto, les samedis 10 octobre 2020 et 10 avril 2021 de 10 h à 18 h 30, les samedis 7 novembre, 5 décembre 2020 et 23 janvier, 6 mars 2021 de 13 h à 18 h 30 et les dimanches 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2020, et 24 janvier, 7 mars et 11 avril 2021 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 2 171,12 € T.T.C. (deux mille cent soixante-et-onze euros et douze centimes) et un montant de 828,88 € T.T.C. (huit cent vingt-huit euros et quatre-vingt-huit centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser des ateliers de formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto les samedis 10 octobre 2020 et 10 avril 2021 de 10 h à 18 h 30, les samedis 7 novembre, 5 décembre 2020 et 23 janvier, 6 mars 2021 de 13 h à 18 h 30 et les dimanches 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2020, et 24 janvier, 7 mars et 11 avril 2021 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210224-lmc1H7920H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021  
Date de Publication : 24/02/2021

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210224-Imc1H7920H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021  
Date de Publication : 24/02/2021